



## TITRE RNCP N°35126 Agent de

## Prévention et de Sécurité

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

### Objectif :

Exercer les activités de sécurité privée en remplissant les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n° 2003-239

Obtention de la carte professionnelle dématérialisée pour l'activité "Surveillance humaine ou surveillance par les systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage" soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le **CNAPS**.

### Public et Prérequis :

- Posséder une autorisation préalable délivrée par le CNAPS
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

### Aptitude et compétences :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. Il sera en mesure de porter assistance à personnes

### Méthode pédagogique :

- Théorie : exposés - débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation

### Evaluation / Examen :

- Epreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (UV.1)
- Epreuve théorique \_ QCU (modules incendie, cadres légal et déontologique, surveillance générale) UV.2-3-4
- Epreuve pratique individualisée sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat devant un jury (sur le socle spécialité APS)

### Autorisation d'exercice :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation. **Agrément CNAPS FOR-093-2022-07-21-20170609788 - Titre RNCP N°35126**



### Durée :

389 heures  
Hors examen

### Nombre de stagiaires :

12 maximum

### Délai d'accès :

Dès réception de l'autorisation préalable (CNAPS)

### Validation :

Diplôme de niveau V

Vous permettant d'obtenir une carte professionnelle auprès du CNAPS

### Dates :

Disponibles sur le site internet ou sur demande

### Accessibilité :

- Formation en inter :

15 Avenue de la Résistance  
93100 Montreuil



**Tarif :** 7000€

### Multi stagiaires et INTRA :

Nous consulter

### FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL  
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUX

✉ : [contact@fcs-formation.fr](mailto:contact@fcs-formation.fr) - @ : [www.fcs-formation.fr](http://www.fcs-formation.fr) - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126

## Moyens pédagogiques :

- Matériel secourisme (mannequins, défibrillateurs ...)
- Bac à feu écologique ou unité mobile, extincteurs eau, poudre, CO2, RIA.
- SSI de catégorie A, Détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, têtes d'extinction automatique à eau. Un PC Sécurité équipé : Appareils émetteurs-récepteurs équipés de la fonction PTI ou DATI.
- Modèles d'imprimés : Registre de sécurité, permis feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses.
- Téléphones, un système de pointage et d'enregistrement de ronde, une armoire à clé, une centrale d'intrusion, un système de vidéosurveillance équipé de 3 caméras.
- Main courante électronique, paires de gants pour l'exercice palpations de sécurité, engins pyrotechniques, tapis tatami, armes fictives ...

## Contenu pédagogique :

### Socle de Base – 54 HEURES

#### Modules :

UV 1 : Secourisme – 14h

UV 2 : environnement juridique – 16h (\* + 10h de spécialité APS en complément) UV 3 : gestion des conflits – 18h (\* + 9h de spécialité APS en complément)

UV 4 : Module stratégique - 6h (+ 4h de spécialité APS en

### Spécialité APS – 180 HEURES

#### \*\*\* Dont 32 heures en complément du tronc commun

- Module environnement juridique, 10 heures
- Module gestion des conflits, 18 heures
- Module stratégique, 4 heures

#### Modules :

UV 5 : prévention des risques d'incendie – 14h

UV 6 : modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 14h

UV 7 : sensibilisation aux Risques terroristes – 20h

UV 8 : professionnalisme – 47h

UV 9 : palpation de sécurité et inspection des bagages – 14h

UV 10 : surveillance par moyens électroniques de sécurité – 7h

UV 11 : gestion des risques – 11h

UV 12 : évènementiel spécifique – 7h

UV 13 : gestion des situations conflictuelles dégradées – 7h

UV 14 : industriel spécifique – 7h

### Socle spécifique – 155 HEURES

#### Modules :

Modules sécurité des biens et des personnes - 30h

UV 16 : Règlementation sécurité incendie - 75h

UV 17 : Habilitation électrique - 14h

UV 18 : Accompagnement à la recherche d'entreprises - 36h

## Référent pédagogique :

Grégory Yomtob

### FCS FORMATION

11/15 Avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL  
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAUX

✉ : [contact@fcs-formation.fr](mailto:contact@fcs-formation.fr) - @ : [www.fcs-formation.fr](http://www.fcs-formation.fr) - ☎ : 01 48 58 54 38

Siret : 82524608500047 / N° de déclaration d'activité : 11930754793

SARL au capital de 50 000 € - Code NAF 8559A

TITRE APS N°35126